



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/155

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC GIRONDE
INITIATIVE**

Envoyé en préfecture le 19/12/2017

Reçu en préfecture le 20/12/2017

Affiché le

SLOW

ID: 2017-12-11-2017-155-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 6 décembre 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : le 6 décembre 2017

**Le 12 Décembre de l'année deux mille
dix-sept à 18h30**

à la Technopole – Salle Millésime

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Christian
TAMARELLE.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	P	
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	A		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	E	M GACHET	MOUCLIER Jean-François	A	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	E	M CLAVERIE
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	E	M CLEMENT
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

La séance est ouverte

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BETES est élue secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/155

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC GIRONDE INITIATIVE

Envoyé en préfecture le 19/12/2017

Reçu en préfecture le 20/12/2017

Affiché le

SLO

ID: 2017-12-19-2017-155-DE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-1-1 relatif à sa compétence développement économique

Vu l'article L 1511-7 du CGCT qui précise l'intervention des collectivités territoriales dans les PFIL (plateformes d'initiatives locales) et qui permet notamment aux communes et à leurs groupements (EPCI) de verser des subventions aux organismes qui participent à la création d'entreprises.

Vu le Schéma Régional de Développement économique , d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté le 19 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la commission développement économique du 30 mai 2017;

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSÉ :

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté de Communes de Montesquieu poursuit de façon active son implication dans le soutien et l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises, contribuant ainsi activement au développement d'activités, d'emplois et d'innovations tout en consolidant le tissu économique de son territoire.

La Communauté de Communes est présente à toutes les étapes du parcours des créateurs-repreneurs de la validation des projets au suivi des entreprises en post-crédation et ce notamment par le biais de partenaires identifiés et agréés.

Initiative Gironde est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui assure des missions d'intérêt général en œuvrant pour le soutien à l'entrepreneuriat, la création d'emploi et le renforcement de l'économie locale territoriale à l'échelle du département de la Gironde.

Initiative Gironde a pour objet de soutenir les créateurs ou repreneurs d'entreprises qui ne disposent pas de fonds propres suffisants ou de garanties nécessaires pour accéder aux financements bancaires traditionnels et qui ont un besoin d'accompagnement. Initiative Gironde soutient ainsi les créateurs ou repreneurs de petites ou de très petites entreprises (moins de 10 salariés) de moins de trois ans d'activité sur le territoire du département de la Gironde, de tout secteur d'activité à l'exception de l'intermédiation financière, de la promotion ou de la location immobilière, et des agents commerciaux. Elle propose sous conditions des prêts à taux 0 allant de 1 500 € à 25 000 € permettant d'avoir un effet de levier de 1 à 7 auprès des banques.

Ce partenariat s'inscrit donc dans une politique globale de la Communauté de Communes de Montesquieu d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise et il vient compléter le panel d'outils déjà mis en place.

Constatant leur volonté commune de participer au développement économique du territoire de la Communauté de Communes de **Montesquieu**, et décidés à **entretenir des relations afin d'accompagner au mieux les créateurs et repreneurs d'entreprises, la Communauté de Communes de Montesquieu et Initiative Gironde** ont décidé de formaliser leur partenariat.

L'objectif de ce partenariat est de renforcer la présence, les moyens d'actions et les objectifs d'Initiative Gironde sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu afin de favoriser l'accompagnement des créateurs d'entreprise et la pérennité des activités économiques. La présente convention (annexe) a pour objet de définir les modalités de partenariat entre Initiative Gironde et la Communauté de Communes de Montesquieu.

La Communauté de Communes de Montesquieu s'engage à accompagner Initiative Gironde dans ses



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/155

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC GIRONDE INITIATIVE

actions destinées à dynamiser le développement économique de son territoire, en lui attribuant une participation annuelle et sous conditions, d'un montant de 2500 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1. **Approuve** ce partenariat avec Initiative Gironde pour favoriser l'accompagnement des projets de création, de reprise et la pérennité des activités économiques
2. **Autorise** le Président à signer une convention de partenariat et à lui attribuer une participation de d'un montant de 2 500€
3. **Prévoit** les crédits nécessaires au budget afférent

Fait à Martillac, le 12 décembre 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement



Convention de partenariat entre La Communauté de Communes de Montesquieu et Initiative Gironde

Entre les soussignées

D'une part,

La **Communauté de Communes de Montesquieu**, dont le siège est situé 1 Allée Jean Rostand 33650 Martillac, représentée par son Président, Monsieur Christian TAMARELLE, **en vertu de la délibération 2017/... du ...**

D'autre part,

L'Association Initiative Gironde dont le siège est au Centre d'Innovation et de Formation - Avenue Jean Alfonséa - 33 270 Floirac et représentée par son Président, Monsieur Gérard BOYRIE,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre de sa compétences développement économique, la **Communauté de Communes de Montesquieu** poursuit de façon active son implication dans le soutien et l'accompagnement des porteurs de projets de création et reprise d'entreprises, contribuant ainsi activement au développement d'activités, d'emploi et d'innovations tout en consolidant le tissu économique de son territoire.

La Communauté de Communes de Montesquieu est présente à toutes les étapes du parcours des créateurs-repreneurs de la validation des projets au suivi des entreprises en post-crédation et ce notamment par le biais de partenaires identifiés et agréés.

Initiative Gironde est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui assure des missions d'intérêt général en oeuvrant pour le soutien à l'entrepreneuriat, la création d'emploi et le renforcement de l'économie locale territoriale à l'échelle du département de la Gironde.

Initiative Gironde a pour objet de soutenir les créateurs ou repreneurs d'entreprises qui ne disposent pas de fonds propres suffisants ou de garanties nécessaires pour accéder aux financements bancaires traditionnels et qui ont un besoin d'accompagnement. Initiative Gironde soutient ainsi les créateurs ou repreneurs de petites ou de très petites entreprises (moins de 10 salariés) de moins de trois ans d'activité sur le territoire du département de la Gironde, de tout secteur d'activité à l'exception de l'intermédiation financière, de la promotion ou de la location immobilière, et des agents commerciaux. Elle propose sous conditions des prêts à taux 0 allant de 1 500 € à 25 000 € permettant d'avoir un effet de levier de 1 à 7 auprès des banques.

Ce partenariat s'inscrit donc dans une politique globale de la Communauté de Communes de Montesquieu d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise et il vient compléter le panel d'outils déjà mis en place.

Constatant leur volonté commune de participer au développement économique du territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu, et décidés à entretenir des relations afin d'accompagner au mieux les créateurs et repreneurs d'entreprises, la Communauté de Communes de Montesquieu et Initiative Gironde ont décidé de formaliser leur partenariat.

Article 1 : Objet de la présente convention

L'objectif de ce partenariat est de renforcer la présence, les moyens d'actions et les objectifs d'Initiative Gironde sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu afin de favoriser l'accompagnement des créateurs d'entreprise et la pérennité des activités économiques. La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre Initiative Gironde et la Communauté de Communes de Montesquieu.

Article 2 : Modalités de fonctionnement entre les signataires

Initiative Gironde et la Communauté de Communes de Montesquieu s'engagent respectivement à se tenir informés de l'évolution de leurs activités, et à entretenir d'étroites relations afin d'accompagner au mieux les créateurs et repreneurs d'entreprises.

Les engagements d'Initiative Gironde :

Étudier toute demande d'accompagnement de créateurs et repreneurs de TPE, reçue directement et/ou en collaboration avec les structures de développement économique du territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Informers la Communauté de Communes de Montesquieu de toute évolution dans les services proposés au créateurs/repreneurs de TPE (la présentation détaillée de l'accompagnement proposé par Initiative Gironde aux créateurs/repreneurs de TPE figure en annexe à la présente convention).

Informers la Communauté de Communes de Montesquieu de toute évolution de son règlement intérieur, qui fixe les modalités et la procédure d'attribution des prêts d'honneur (joint en annexe).

Informers et animer le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu :

Intervenir dans toute opération d'information et d'animation mise en place par la Communauté de Communes de Montesquieu dans le cadre du développement économique.

Participer à des permanences, régulières ou ponctuelles, propres à Initiative Gironde ou collectives avec d'autres acteurs du développement économique.

Organiser sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu des opérations d'animation de son propre réseau :

Manifestations du Club des entreprises Initiative Gironde

Réunion des associations de Parrains

Réunion des antennes agréées

Comités d'agrément décentralisés, où peuvent être impliqués des personnalités de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Informers la Communauté de Communes de Montesquieu de tout contact avec un créateur/repreneur de son territoire.

Valoriser ce partenariat lors du démarrage de l'activité des entreprises accompagnées (lors de la présentation créateur /parrain, lors des remises de chèques, etc.).

Transmettre 2 fois par an (en janvier et en juillet) les chiffres concernant l'activité et de la production réalisés par Initiative Gironde sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Les engagements de la Communauté de Communes de Montesquieu :

La Communauté de Communes de Montesquieu s'engage à accompagner Initiative Gironde dans ses actions destinées à dynamiser le développement économique de son territoire, en lui attribuant une participation annuelle et sous conditions, d'un montant de 2500 €.

Cette somme correspond au financement et à l'accompagnement des dossiers des porteurs de projets sur le territoire intercommunal.

En signant la présente convention, la Communauté de Communes de Montesquieu devient de fait adhérente d'Initiative Gironde. Elle pourra, si elle le souhaite, prétendre à intégrer le Conseil d'Administration, organe qui dirige Initiative Gironde, et dont les attributions sont précisées dans ses statuts (joint en annexe).

Les deux parties s'engagent à communiquer sur ce partenariat, et à y faire référence sur leurs supports de communication (papier ou numérique).

Enfin, dans un objectif commun de développement économique, Initiative Gironde et la Communauté de Communes de Montesquieu devront se réunir au moins une fois par trimestre et entretenir des relations partenariales au quotidien, à échanger régulièrement des informations sur des projets qui les concernent mutuellement et à réfléchir à la mise en place de nouvelles actions.

Article 3 : Modalités de versement de la participation

Le paiement de cette participation sera effectué en un versement après la signature des deux parties.

Initiative Gironde s'engage à fournir, au moment de la sollicitation des versements, un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées et notamment un tableau récapitulatif des porteurs de projet suivis et/ou soutenus financièrement par Initiative Gironde et situés sur le territoire intercommunal.

Article 4 : contrôle financier et administratif

Conformément au décret-loi du 25 juin 1934, au décret du 2 mai 1938 et à l'ordonnance du 23 septembre 1958 – textes toujours en vigueur – et à l'article L221.8 du Code des communes, la Communauté de Communes de Montesquieu se réserve le droit de procéder à la vérification de la comptabilité de l'association à tout moment qu'elle jugera opportun. L'association bénéficiaire s'engage à fournir immédiatement à la Communauté de Communes de Montesquieu tout document comptable et administratif nécessaire à l'exercice de ce contrôle.

Article 5 : durée de la convention

La présente convention est établie pour une année à compter de sa signature.

Article 6 : modifications et résiliation

L'association sera tenue de porter à la connaissance de la Communauté de Communes de Montesquieu toutes modifications intervenant en cours d'année dans ses statuts, dans ses objectifs généraux ou dans ses affectations budgétaires précises.

La présente convention pourra être modifiée par le biais d'avenants.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements définis par la présente, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 7 : Litiges

Tout litige qui s'élèverait à propos de l'exécution, de l'interprétation, de l'application et/ou de la validité de l'Accord entre les Partenaires et qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de Bordeaux.

Fait en 3 exemplaires,

A, le

Pour la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Président,

Christian TAMARELLE

Pour Initiative Gironde,
Le Président,

Gérard BOYRIE